Le diocèse de Créteil veut créer des pôles d'initiatives missionnaires

La Croix 11/02/19

Deux ans après sa création en février 2017, la commission d'audit pastoral et missionnaire du diocèse de Créteil a remis son rapport. Son objectif: vivre plus de proximité et de synodalité.

« Il y a des changements qui ne se font pas par des tournants radicaux. » Gérard Testard, coordinateur de la commission d'audit pastoral et missionnaire, créée par Mgr Michel Santier, évêque de Créteil, en février 2017, afin que les souhaits émis lors du synode diocésain *(lire* La Croix *du 13 octobre 2016)* ne restent pas lettre morte, désamorce d'emblée d'éventuelles critiques qui pourraient s'exprimer à la lecture du rapport.

Composée de huit personnes dont deux prêtres, cette commission était chargée de mettre en évidence les points forts et faibles actuels du fonctionnement du diocèse de Créteil, d'indiquer des critères de synodalité et de faire des propositions d'amélioration et d'évolution. Après deux ans de travaux, la commission a présenté son rapport aux fidèles du Val-de-Marne, conviés par Mgr Santier à une assemblée post-synodale samedi 2 février.

Parmi les propositions, figure la création de sept pôles d'initiatives missionnaires (PIM) avec un double rôle de *« réflexion prospective et d'action à moyen terme »*. Dans le respect du principe de subsidiarité, ces pôles devront encourager et soutenir *« la mise en œuvre des orientations diocésaines et des décrets synodaux dans les paroisses »*; fixer *« des priorités missionnaires en fonction des réalités et évolutions sociologiques et humaines »*; veiller *« à ce que soient bien utilisées les ressources humaines et financières »*. Quelques exemples de pôles sont donnés par la commission, tels *« l'accueil des 3 000 étudiants à Ivry-sur-Seine »* et la mise en place d'une pastorale du travail *« pour les salariés de Val-de-Fontenay sur le modèle de Notre-Dame-de-Pentecôte à la Défense »*.

Toujours à propos de l'organisation territoriale, la commission d'audit fait une autre proposition innovante : permettre que les 87 paroisses soient gouvernées par un curé *« en coresponsabilité avec un vice-président laïc »* nommé par lui. Alors qu'ailleurs, la tendance est au regroupement de paroisses, l'audit de Créteil propose en effet de maintenir les 87 paroisses actuelles, en les rassemblant au sein de *« 20 à 25 doyennés »* (qui remplaceront les 18 secteurs actuels) et en demandant à chacune de *« convoquer chaque année une assemblée paroissiale ouverte à tous »*.

Le rôle de ces doyennés sera de *« prendre soin des prêtres et* (d')*assurer la fraternité entre les acteurs pastoraux du territoire »*. Ils devront aussi, souligne Philippe Guyard, économe diocésain et membre de la commission d'audit, *« développer les solidarités entre le nord du département, assez prospère, et le sud, plus populaire »*. La commission d'audit recommande encore, en vue d'une meilleure gouvernance, de *« former au management pour que tous les acteurs disposent d'une base commune »* et de privilégier une approche *« en mode projet »* pour *« sortir du cadre ordinaire de la pastorale et aller dans des directions où il sera nécessaire d'inventer et d'innover »*. De fait, *« bon nombre d'acteurs ecclésiaux, par manque de temps, travaillent en silos, sans transversalité »*, déplore Philippe Guyard. Ce qui fait que, selon lui, *« les synergies ne sont pas suffisamment exploitées »* et que *« certaines initiatives ne sont pas toujours très cohérentes »*.

« Ce ne sont pas des changements spectaculaires, reconnaît Jean-Luc Boulot, autre membre de la commission. *Mais ils nous donnent les moyens d'élargir l'évangélisation. »*

Claire Lesegretain